

SAISON 2024-2025



<https://voironvoreppebmx.fr/>



Voiron Voreppe BMX



@voironvoreppebmx



@voironvoreppebmx

LE VVB

HISTOIRE DU CLUB

Le club Voreppe BMX Team a été créé en Mars 2011.

Il exploite la piste municipale de BMX de Voreppe.

Le fort développement du BMX ces dernières années a vu les effectifs du club grandir et le niveau des pilotes fortement progresser. La perspective des JO 2024 à Paris, la proximité d'un campus sportif à Voiron ouvert sur les nouveaux sports urbains, et le potentiel limité de la piste d'origine a conduit les responsables du club à imaginer une nouvelle piste plus en adéquation avec les besoins locaux.

C'est ainsi qu'en 2019, la plus longue piste de BMX du monde voit le jour au cœur du Campus Sportif de la Brunerie, géré par Tremplin Sport Formation.

Une section Sport-Etudes a d'ores et déjà vu le jour en 2018 pour compléter les outils du club.

Implanté au cœur du Pays Voironnais et s'adressant à l'ensemble des habitants de la communauté d'agglomération, le club a donc choisi de changer de nom et s'appelle désormais **Voiron Voreppe BMX**.



LE CLUB AUJOURD'HUI

**2 Pistes
d'entrainements
Voreppe et
Voiron**

3 Coachs

183 Licenciés

6 Sport Etudes

**LA PISTE DE BMX
LA PLUS LONGUE
DU MONDE!**



RESULTATS

Présence sur les compétitions régionales :
COUPE DES LACS 2024
VVB **6ème** Club sur **47** engagés

7 Champions
départementaux

1 Pilote
en Coupe de France



ÉVÈNEMENTS

TELETHON

1 journée pour soutenir le Téléthon
ouverte à tous

FÊTE DU CLUB

1 journée pour fêter la fin de la saison
dédiée aux membres du club

STAGES DE BMX ET PUMPTRACK

Pendant
les vacances scolaires
ouverts à tous

Road-trip BMX
(stage sur 3 jours)
pour les espoirs, compétiteurs
de VVB et autres clubs

Participation à des évènements communaux

Journée de la jeunesse, Voreppiades



PROJETS ASSOCIATIFS ET SPORTIFS

PARTENARIAT

Trouver des
partenaires pour
nous accompagner
dans ces projets

EVENEMENTIEL

Organisation d'un
regroupement de
BMX Old School à
Voreppe

INFRASTRUCTURE

Terminer
l'aménagement de
la piste de Voiron

Réfection de la piste
de Voreppe

SECTION ESPOIR BMX VOIRON

Augmenter
progressivement le
nombre de pilotes

Créer une structure
féminine



SUPPORTS ET VISIBILITÉ

SUPPORTS TEXTILES

Logo partenaire



Mention des partenaires sur une page dédiée



<https://voironvoreppebmx.fr/>

Publications régulières des résultats,
animations et vie du club



@voironvoreppebmx - 680 followers



@voironvoreppebmx - 1,1K followers

COMMUNICATION



REJOIGNEZ-NOUS !



SCAN ME

Site internet / réseaux sociaux:
150 € *

Objets goodies
(Verres, tour de cou,
gourdes, barnums, oriflammes):
à partir de **200 € ***

Sponsor Maillot :
500€ *

* Tarif TTC annuel

VOS AVANTAGES

LE SPONSORING ET LA DÉFISCALISATION

Le sponsoring est très réglementé et l'entreprise doit prouver qu'elle a parrainé par des preuves physiques comme un contrat, des factures...

COMMENT DÉFISCALISER UN PARRAINAGE?

Il faut donner plusieurs éléments de preuve pour que la défiscalisation d'un sponsoring est lieu:

- L'entreprise doit pouvoir être visuellement identifiable: lorsque l'entreprise a investi pour une cause ou une personne, il faut que l'on puisse voir son logo ou que le nom de la marque soit lisible sinon ce n'est pas considéré comme du sponsoring.
- Les sommes dépensées, le temps ou le matériel donné ne doit pas être excessif. Il ne faut pas que l'entreprise se mette en difficulté ni qu'elle investisse trop par rapport aux retombées attendues. Le parrainage se doit d'être un coup de pouce avec des retombées économiques.
- Le mieux, pour l'entreprise est d'avoir une facture très détaillée. Cela permet de voir l'impact et les sommes dépensées. Cette facture va également permettre de déduire la TVA. Il faut qu'elle soit éditée par l'association.
- Il faut établir un reçu fiscal de sponsoring, ce reçu est le même que pour le mécénat: CERFA N°11580
- Pour encore plus de transparence, l'entreprise peut prévoir un dossier en interne pour montrer en quoi le sponsoring s'inscrit dans la stratégie de marketing de l'entreprise.

Il faut penser à bien cadrer les sponsorings, c'est pour cela qu'un contrat est primordial. Cela va permettre d'y développer les intentions de chaque partie, leurs engagements ainsi que l'impact des retombées pour l'entreprise. La déduction fiscale d'un sponsoring qu'il soit sportif ou non n'est pas acquise de fait, il faut justifier son parrainage.

Dans votre comptabilité, ces dépenses doivent être engagées pour un intérêt direct lié à votre activité. Il faut absolument que les dépenses soient proportionnées aux retombées économiques attendues.

Lorsque la facture est éditée, la somme indiquée en TTC, il conviendra alors de reporter un taux de TVA en sponsoring.

VVB

CONTACT : voironvoreppebmx@gmail.com

